

Service émetteur : Direction de la Santé Publique
Pôle Alertes, Risques et Vigilances
Cellule de Veille d'Alerte et de Gestion Sanitaire
Affaire suivie par : Dr KRICHE Adrian, Dr CATALA Laura
Courriel : ars-oc-alerte@ars.sante.fr
Téléphone : 0 800 301 301
Télécopie : 05 34 30 25 86
Réf. Interne : CVAGS-2023-150
Date : 11/09/2023

Toulouse, le 13 septembre 2023

A l'attention des professionnels de santé

Objet : rappel sur la possible recrudescence de cas de rougeole dans le contexte épidémiologique actuel et en possible lien avec les grands événements (coupe mondiale de rugby, jeux olympiques et paralympiques 2024)

Chère consœur, cher confrère,

La situation épidémiologique de la rougeole en France est marquée par une quasi-absence de circulation du virus de la rougeole depuis avril 2020¹. La situation internationale est, quant à elle, plus hétérogène avec une recrudescence d'épidémies de rougeole de grande ampleur constatée notamment en Afrique, en Asie du Sud-est et en Méditerranée orientale en raison des programmes de vaccination ayant été impactés par la pandémie de Covid-19. Des foyers épidémiques ont pu être observés dans certains autres pays européens (Autriche notamment) ou aux Etats-Unis au cours de ces derniers mois².

Dans ce contexte épidémiologique où l'incidence annuelle est inférieure à $\leq 0,1/100\ 000$ personnes sur l'ensemble du territoire français et dans le cadre de l'accueil en France de grands événements (Coupe du monde de Rugby³, Jeux olympiques et paralympiques 2024), l'ARS Occitanie en lien avec les partenaires rappellent la **vigilance accrue à porter devant tout cas suspect de rougeole en particulier dans un contexte d'augmentation du risque d'importation.**

Conformément à l'instruction N° DGS/SP/SP1/2018/205 du 28 septembre 2018^{4,5}, l'ARS Occitanie, Santé publique France et le CNR rappellent ainsi l'importance :

- De notifier à l'ARS Occitanie tout **cas suspect de rougeole** correspondant à la triade clinique (fièvre + érythème + catarrhe oculo-respiratoire associé) sans attendre la confirmation biologique (critères de notification de la déclaration obligatoire) **par tous les moyens possibles (par fax : 05 34 30 25 86, par téléphone, 0 800 301 301 ou par mail : ars-oc-alerte@ars.sante.fr) en utilisant de préférence le cerfa disponible sur le site web de ANSP/SPF ;**
L'ARS investiguera les cas, sans attendre la confirmation biologique, et identifiera, dans la mesure du possible dans les 24h, les contacts réceptifs afin de mettre en place les mesures de contrôle adaptées autour des cas (vaccination, immunoglobulines, éviction de collectivités notamment) pour la prise en charge des personnes fragiles et pour prévenir toute chaîne de transmission ;

¹ Bulletin épidémiologique rougeole. Données de surveillance 2022 : [Bulletin épidémiologique rougeole. Données de surveillance 2022. \(santepubliquefrance.fr\)](https://www.santepubliquefrance.fr)

² ECDC. Weekly epidemiological report , week 32. https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/communicable-disease-threats-report-week-32-2023_0.pdf

³ INSTRUCTION N° DGS/VSS2/CORRUSS/SP/PP/DGOS/SGMCAS/2023/71 du 24 mai 2023 relative à la préparation sanitaire de la Coupe du monde de rugby 2023 : [Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2023/11 du 15 juin 2023 \(sante.gouv.fr\)](https://www.santepubliquefrance.fr)

⁴ INSTRUCTION N° DGS/SP/SP1/2018/205 du 28 septembre 2018 relative à la conduite à tenir autour d'un ou plusieurs cas de rougeole : [Santé, Protection sociale, Solidarité - N° 11 du 15 décembre 2018 \(sante.gouv.fr\)](https://www.santepubliquefrance.fr)

⁵ Code santé publique, Article D3113-8 liste de maladies à déclaration obligatoire 14 septembre 2023 : [Section 2 : Liste des maladies \(Articles D3113-8 à D3113-10\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr)

- De confirmer le diagnostic clinique par un diagnostic biologique, indirect sur sérum ou salive (liquide buccal) et/ou direct, pour l'ensemble des cas suspects compte tenu de la survenue de cas essentiellement sporadiques actuellement. Comme vous le savez, il est important de réaliser des prélèvements adaptés à la recherche du génome du virus de la rougeole par amplification (RT-PCR) pour une confirmation diagnostique dès les premiers jours de la phase éruptive ainsi que pour la surveillance virologique : cela peut être :
 - o Un prélèvement salivaire sur kit dédié,
 - o Un prélèvement nasopharyngé, ou autre prélèvement respiratoire,
 - o Un prélèvement urinaire.

L'ARN viral est en effet détectable de quelques jours avant le début de l'éruption jusqu'à environ 10 jours après. La collecte d'échantillons destinés au [CNR](#) pour typage génétique est fortement recommandée pour des cas sporadiques (y compris sujets immunisés et récemment vaccinés (7-14j) et cas importés ou liés à une importation) et en situation de cas groupés ou de flambées épidémiques pour identifier le génotype circulant (voir fiche de renseignement sur le lien suivant : [Fiche_prelevt_salivROUG-RUB.pdf \(chu-caen.fr\)](#)).

Pour faciliter la surveillance virologique de la rougeole et dans le cadre des grands rassemblements en France (Coupe du monde de Rugby, Jeux olympiques et paralympiques 2024), l'ARS Occitanie met à disposition des **kits salivaires** (livraison postale selon le besoin) qui sont, en priorité, destinés aux praticiens de ville ainsi que dans les services d'accueil d'urgences, en particulier de pédiatrie. Ils ont été prévus pour venir en appui aux méthodes de diagnostic habituelles. Ils n'ont pas pour vocation à être utilisés au sein des services hospitaliers, mais sont à privilégier pour tout cas suspect pour lesquels le caractère non invasif du prélèvement facilitera son adhésion ou pour lesquels l'accès à un laboratoire de biologie médicale présente des difficultés (la marche à suivre diagnostique est rappelée sur le site du CNR : <https://www.chu-caen.fr/centres/cnr-des-virus-de-la-rougeole-rubeole-et-oreillons/>).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter les sites suivants ou contacter l'ARS Occitanie :

[Rougeole – Santé publique France \(santepubliquefrance.fr\)](#)

[Liste des maladies à déclaration obligatoire \(santepubliquefrance.fr\)](#)

https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2019-03/ArsOc_Rougeole_Plaquette_A4.pdf

Je vous remercie de votre collaboration et je vous adresse, chère consœur, cher confrère, mes cordiales salutations.



Dr Laura CATALA
ARS Occitanie